

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF2474

présenté par

M. Baptiste, rapporteur et M. Le Gayic, rapporteur

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Emploi outre-mer	0	10 000 000	
Conditions de vie outre-mer	10 000 000	0	
TOTAUX	10 000 000	10 000 000	
SOLDE	0		

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Emploi outre-mer	0	3 000 000	
Conditions de vie outre-mer	3 000 000	0	
TOTAUX	3 000 000	3 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapporteurs spéciaux constatent que l'AFD pourra désormais recourir aux experts recrutés par Expertise france, pour renforcer les aides à l'ingénierie.

Pourtant, les crédits sont inchangés par rapport à la LFI (10 millions d'euros) dans un contexte qui plus est, en 2023, d'un fort taux de consommation des crédits à cette époque de l'année (information de la DGOM).

C'est la raison pour laquelle les rapporteurs proposent une **hausse de 10 millions d'euros des AE et de 3 millions d'euros des CP**.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement procède à :

- Une diminution de 10 millions d'euros des AE et de 3 millions d'euros CP de l'action 1 « Soutien aux entreprise » du programme 138 « Emploi outre-mer » de la Mission « Outre-mer » ;
- Une augmentation de 10 millions d'euros des AE et de 3 millions d'euros des CP de l'action 9 appui à l'accès aux financements bancaires du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».